EMILE GABORIAU

L'AFFAIRE LEROUGE

L'Affaire Lerouge

L'Affaire Lerouge
I
II
III
IV
V
VI
VII
VIII
IX
X
XI
XII
XIII
XIV
XV
XVI
XVII
XVIII
XIX
XX
Page de copyright

L'Affaire Lerouge

Emile Gaboriau

I

Le jeudi 6 mars 1862, surlendemain du Mardi gras, cinq femmes du village de La Jonchère se présentaient au bureau de police de Bougival.

Elles racontaient que depuis deux jours personne n'avait aperçu une de leurs voisines, la veuve Lerouge, qui habitait seule une maisonnette isolée. À plusieurs reprises, elles avaient frappé en vain. Les fenêtres comme la porte étant exactement fermées, il avait été impossible de jeter un coup d'œil à l'intérieur. Ce silence, cette disparition les inquiétaient. Redoutant un crime, ou tout au moins un accident, elles demandaient que la « Justice » voulût bien, pour les rassurer, forcer la porte et pénétrer dans la maison.

Bougival est un pays aimable, peuplé tous les dimanches de canotiers et de canotières ; on y relève beaucoup de délits, mais les crimes y sont rares. Le commissaire refusa donc d'abord de se rendre à la prière des solliciteuses. Cependant elles firent si bien, elles insistèrent tant et si longtemps, que le magistrat fatigué céda. Il envoya chercher le brigadier de gendarmerie et deux de ses hommes, requit un serrurier et, ainsi accompagné, suivit les voisines de la veuve Lerouge.

La Jonchère doit quelque célébrité à l'inventeur du chemin de fer à glissement qui, depuis plusieurs années, y fait avec plus de persévérance que de succès des expériences publiques de son système. C'est un hameau sans importance, assis sur la pente du coteau qui domine la Seine, entre la Malmaison et Bougival. Il est à vingt minutes environ de la grande route qui va de Paris à Saint-Germain en passant par Rueil et Port-Marly. Un chemin escarpé, inconnu aux ponts et chaussées, y conduit.

La petite troupe, les gendarmes en tête, suivit donc la large chaussée qui endigue la Seine à cet endroit, et bientôt, tournant à droite, s'engagea dans le chemin de traverse, bordé de murs et profondément encaissé.

Après quelques centaines de pas, on arriva devant une habitation aussi modeste que possible, mais d'honnête apparence. Cette maison, cette chaumière plutôt, devait avoir été bâtie par quelque boutiquier parisien, amoureux de la belle nature, car tous les arbres avaient été soigneusement abattus. Plus profonde que large, elle se composait d'un rez-de-chaussée de deux pièces, avec un grenier au-dessus. Autour s'étendait un jardin à peine entretenu, mal protégé contre les maraudeurs par un mur en pierres sèches d'un mètre de haut environ, qui encore s'écroulait par places. Une légère grille de bois tournant dans des attaches de fil de fer donnait accès dans le jardin.

– C'est ici, dirent les femmes.

Le commissaire de police s'arrêta. Pendant le trajet, sa suite s'était rapidement grossie de tous les badauds et de tous les désœuvrés du pays. Il était maintenant entouré d'une quarantaine de curieux.

– Que personne ne pénètre dans le jardin, dit-il.

Et, pour être certain d'être obéi, il plaça les deux gendarmes en faction devant l'entrée, et s'avança escorté du brigadier de gendarmerie et du serrurier. Lui-même, à plusieurs reprises, il frappa très fort avec la pomme de sa canne plombée, à la porte d'abord, puis successivement à tous les volets. Après chaque coup il collait son oreille contre le bois et écoutait. N'entendant rien, il se retourna vers le serrurier.

– Ouvrez, lui dit-il.

L'ouvrier déboucla sa trousse et prépara ses outils. Déjà il avait introduit un de ses crochets dans la serrure, quand une grande rumeur éclata dans le groupe des badauds.

– La clé ! criait-on, voici la clé !

En effet, un enfant d'une douzaine d'années, jouant avec un de ses camarades, avait aperçu dans le fossé qui borde la route une clé énorme ; il l'avait ramassée et l'apportait en triomphe.

– Donne, gamin, lui dit le brigadier, nous allons voir.

La clé fut essayée ; c'était bien celle de la maison. Le commissaire et le serrurier échangèrent un regard plein de sinistres inquiétudes.

– Ça va mal ! murmura le brigadier.

Et ils entrèrent dans la maison, tandis que la foule, contenue avec peine par les gendarmes, trépignait d'impatience, tendant le cou et s'allongeant sur le mur, pour tâcher de voir, de saisir quelque chose de ce qui allait se passer. Ceux qui avaient parlé de crime ne s'étaient malheureusement pas trompés, le commissaire de police en fut convaincu dès le seuil. Tout, dans la première pièce, dénonçait avec une lugubre éloquence la présence des malfaiteurs. Les meubles, une commode et deux grands bahuts, étaient forcés et défoncés. Dans la seconde pièce, qui servait de chambre à coucher, le désordre était plus grand encore. C'était à croire qu'une main furieuse avait pris plaisir à tout bouleverser.

Enfin, près de la cheminée, la face dans les cendres, était étendu le cadavre de la veuve Lerouge. Tout un côté de la figure et les cheveux étaient brûlés, et c'était miracle que le feu ne se fût pas communiqué aux vêtements.

– Canailles, va ! murmura le brigadier de gendarmerie, n'auraient-ils pas pu la voler sans l'assassiner, cette pauvre femme !

– Mais où donc a-t-elle été frappée ? demanda le commissaire, je ne vois pas de sang.

– Tenez, là, entre les deux épaules, mon commissaire, reprit le gendarme. Deux fiers coups, ma foi ! Je parierais mes galons qu'elle n'a pas seulement eu le temps de faire ouf !

Il se pencha sur le corps et le toucha.

– Oh ! continua-t-il, elle est bien froide. Même il me semble qu'elle n'est déjà plus très roide ; il y a au moins trente-six heures que le coup est fait.

Le commissaire, tant bien que mal, écrivit sur un coin de table un procès-verbal sommaire.

– Il ne s'agit pas de pérorer, dit-il au brigadier, mais bien de trouver les coupables. Qu'on prévienne le juge de paix et le maire. De plus, il faut courir à Paris porter cette lettre au parquet. Dans deux heures un juge d'instruction peut être ici. Je vais en attendant procéder à une enquête provisoire.

– Est-ce moi qui dois porter la lettre ? demanda le brigadier.

– Non. Envoyez un de vos hommes, vous me serez utile ici, vous, pour contenir ces curieux et aussi pour me trouver les témoins dont j'aurai besoin. Il faut tout laisser ici tel quel, je vais m'installer dans la première chambre.

Un gendarme s'élança au pas de course vers la station de Rueil, et aussitôt le commissaire commença l'information préalable prescrite par la loi.

Qui était cette veuve Lerouge, d'où était-elle, que faisait-elle, de quoi vivait-elle, et comment ? Quelles étaient ses habitudes, ses mœurs, ses fréquentations ? Lui connaissait-on des ennemis, était-elle avare, passait-elle pour avoir de l'argent ? Voilà ce qu'il importait au commissaire de savoir.

Mais pour être nombreux, les témoins n'en étaient pas mieux informés. Les dépositions des voisins, successivement interrogés, étaient vides, incohérentes, incomplètes. Personne ne savait rien de la victime, étrangère au pays. Beaucoup de gens se présentaient, d'ailleurs, qui venaient bien moins pour donner des renseignements que pour en demander. Une jardinière qui avait été l'amie de la veuve

Lerouge et une laitière chez qui elle se fournissait purent seules donner quelques renseignements assez insignifiants mais précis.

Enfin, après trois heures d'interrogatoires insupportables, après avoir subi tous les on-dit du pays, recueilli les témoignages les plus contradictoires et les plus ridicules commérages, voici ce qui parut à peu près certain au commissaire de police :

Deux ans auparavant, au commencement de 1860, la femme Lerouge était arrivée à Bougival avec une grande voiture de déménagement pleine de meubles, de linge et d'effets. Elle était descendue dans une auberge, manifestant l'intention de se fixer dans les environs, et aussitôt s'était mise en quête d'une maison. Ayant trouvé celle-ci à son gré, elle l'avait louée sans marchander, moyennant trois cent vingt francs payables par semestre et d'avance, mais n'avait pas consenti à signer de bail.

La maison louée, elle s'y était installée le jour même et avait dépensé une centaine de francs en réparations. C'était une femme de cinquante-quatre ou cinquante-cinq ans, bien conservée, forte, et d'une santé excellente. Nul ne savait pourquoi elle avait choisi pour s'établir un pays où elle ne connaissait absolument personne. On la supposait Normande, parce que souvent, le matin, on l'avait aperçue coiffée d'un bonnet de coton. Cette coiffure de nuit ne l'empêchait pas d'être très coquette le jour. Elle portait d'ordinaire de très jolies robes, mettait force rubans à ses bonnets, et se couvrait de bijoux comme une chapelle. Sans doute, elle avait habité la côte, car la mer et les navires revenaient sans cesse dans ses conversations.

Elle n'aimait pas à parler de son mari, mort, disait-elle, dans un naufrage. Jamais à ce sujet elle n'avait donné le moindre détail. Une fois seulement elle avait dit à la laitière devant trois personnes : « Jamais une femme n'a été plus malheureuse que moi dans son

ménage. » Une autre fois, elle avait dit : « Tout nouveau, tout beau : défunt mon homme ne m'a aimée qu'un an. »

La veuve Lerouge passait pour riche ou du moins pour très à l'aise. Elle n'était pas avare. Elle avait prêté à une femme de la Malmaison soixante francs pour son terme et n'avait pas voulu qu'elle les lui rendît. Une autre fois, elle avait avancé deux cents francs à un pêcheur de Port-Marly. Elle aimait à bien vivre, dépensait beaucoup pour sa nourriture et faisait venir du vin par demi-pièce. Son plaisir était de traiter ses connaissances, et ses dîners étaient excellents. Si on la complimentait d'être riche, elle ne s'en défendait pas beaucoup. On lui avait souvent entendu dire : « Je ne possède pas de rentes, mais j'ai tout ce dont j'ai besoin. Si je voulais davantage, je l'aurais. »

D'ailleurs, jamais la moindre allusion à son passé, à son pays ou à sa famille, n'avait été surprise. Elle était très bavarde, mais, quand elle avait bien causé, elle n'avait rien dit que du mal de son prochain. Elle devait pourtant avoir vu le monde et savait beaucoup de choses. Très défiante, elle se barricadait chez elle comme dans une forteresse. Jamais elle ne sortait le soir ; on savait qu'elle s'enivrait régulièrement à son dîner et qu'elle se couchait après. Rarement on avait vu des étrangers chez elle : quatre ou cinq fois une dame et un jeune homme, et une autre fois deux messieurs : un vieux très décoré et un jeune. Ces derniers étaient venus dans une voiture magnifique.

En somme, on l'estimait peu. Ses propos étaient souvent choquants et singuliers dans la bouche d'une femme de son âge. On l'avait entendue donner à une jeune fille les plus détestables conseils. Un charcutier de Bougival, gêné dans son commerce, lui avait cependant fait la cour. Elle l'avait repoussé en disant que se marier une fois était suffisant. À diverses reprises on avait vu venir des hommes chez elle. D'abord un jeune, qui avait l'air d'un employé du chemin de fer, puis

un grand brun assez vieux, vêtu d'une blouse et qui paraissait très méchant. On supposait que l'un et l'autre étaient ses amants.

Tout en interrogeant, le commissaire résumait par écrit les dépositions, et il en était là lorsque arriva le juge d'instruction. Il amenait avec lui le chef de la police de sûreté et un de ses agents.

M. Daburon, que ses amis ont vu avec une profonde surprise donner sa démission pour aller planter ses choux au moment où se dessinait sa fortune, était alors un homme de trente-huit ans, bien fait de sa personne, sympathique malgré sa froideur, d'une physionomie douce et un peu triste. Cette tristesse lui était restée d'une grande maladie qui deux ans auparavant avait failli l'emporter.

Juge d'instruction depuis 1859, il s'était vite acquis une brillante réputation. Laborieux, patient, doué d'un sens subtil, il savait avec une pénétration rare démêler l'écheveau de l'affaire la plus embrouillée, et, au milieu de mille fils, saisir le fil conducteur. Nul mieux que lui, armé d'une implacable logique, ne pouvait résoudre ces terribles problèmes où l'X est le coupable. Habile à déduire du connu à l'inconnu, il excellait à grouper les faits et à réunir en un faisceau de preuves accablantes les circonstances les plus futiles et en apparence les plus indifférentes.

Avec tant et de si précieuses qualités, il ne paraissait cependant pas né pour ses terribles fonctions. Il ne les exerçait qu'en frémissant, se défiant de l'entraînement de ses immenses pouvoirs. L'audace lui manquait pour les coups de théâtre risqués qui font éclater la vérité.

Il avait été long à s'accoutumer à certaines pratiques employées sans scrupules par les plus rigoristes de ses confrères. Ainsi il lui répugnait de tromper même un prévenu et de lui tendre des pièges. On disait de lui au parquet : « C'est un trembleur. » Le fait est qu'au seul souvenir des erreurs judiciaires connues, ses cheveux se dressaient sur sa tête. Ce qu'il lui fallait, c'était non la conviction, non les plus probables

présomptions, mais la certitude absolue. Pas de repos pour lui jusqu'au jour où l'accusé était forcé de courber le front devant l'évidence. Si bien qu'un substitut lui reprochait en riant de chercher non plus des coupables, mais des innocents.

Le chef de la police de sûreté n'était autre que le célèbre Gévrol, lequel ne manquera pas de jouer un rôle important dans les drames de nos neveux. C'est assurément un habile homme, mais la persévérance lui manque et il est sujet à se laisser aveugler par une incroyable obstination. S'il perd une piste, il ne peut consentir à l'avouer, encore moins à revenir sur ses pas. D'ailleurs, plein d'audace et de sang-froid, il est impossible à déconcerter. D'une force herculéenne cachée sous des apparences grêles, il n'a jamais hésité à affronter les plus dangereux malfaiteurs.

Mais sa spécialité, sa gloire, son triomphe, c'est une mémoire des physionomies, si prodigieuse qu'elle passe les bornes du croyable. A-t-il vu une figure cinq minutes, c'est fini, elle est casée, elle lui appartient. Partout, en tout temps, il la reconnaîtra. Les impossibilités de lieux, les invraisemblances de circonstances, les plus incroyables déguisements ne le dérouteront pas. Cela tient, prétend-il, à ce que d'un homme il ne voit, il ne regarde que les yeux. Il reconnaît le regard sans se préoccuper des traits.

L'expérience fut tentée il n'y a pas bien des mois à Poissy. On drapa dans des couvertures trois détenus, afin de déguiser leur taille ; on leur mit sur la face un voile épais où des trous étaient ménagés pour les yeux, et en cet état on les présenta à Gévrol.

Sans la moindre hésitation il reconnut trois de ses pratiques et les nomma.

Le hasard seul l'avait-il servi ?

L'aide de camp de Gévrol était, ce jour-là, un ancien repris de justice réconcilié avec les lois, un gaillard habile dans son métier, fin comme

l'ambre, et jaloux de son chef qu'il jugeait médiocrement fort. On le nommait Lecoq.

Le commissaire de police, que sa responsabilité commençait à gêner, accueillit le juge d'instruction et les deux agents comme des libérateurs. Il exposa rapidement les faits et lut son procès-verbal.

– Vous avez fort bien procédé, monsieur, lui dit le juge, tout ceci est très net ; seulement, il est un fait que vous oubliez.

– Lequel, monsieur ? demanda le commissaire.

– Quel jour a-t-on vu pour la dernière fois la veuve Lerouge, et à quelle heure ?

– J'allais y arriver, monsieur. On l'a rencontrée le soir du Mardi gras, à cinq heures vingt minutes. Elle revenait de Bougival avec un panier de provisions.

– Monsieur le commissaire est sûr de l'heure ? interrogea Gévrol.

– Parfaitement, et voici pourquoi : les deux témoins dont la déposition me fixe, la femme Tellier et un tonnelier, qui demeurent ici près, descendaient de l'omnibus américain qui part de Marly toutes les heures, lorsqu'ils ont aperçu la veuve Lerouge dans le chemin de traverse. Ils ont pressé le pas pour la rejoindre, ont causé avec elle et ne l'ont quittée qu'à sa porte.

– Et qu'avait-elle dans son panier ? demanda le juge d'instruction.

– Les témoins l'ignorent. Ils savent seulement qu'elle rapportait deux bouteilles de vin cacheté et un litre d'eau-de-vie. Elle se plaignait du mal de tête et leur dit que, bien qu'il fût d'usage de s'amuser le jour du Mardi gras, elle allait se coucher.

– Eh bien ! s'exclama le chef de la sûreté, je sais où il faut chercher.

– Vous croyez ? fit M. Daburon.

– Parbleu ! c'est assez clair. Il s'agit de trouver le grand brun, le gaillard à la blouse. L'eau-de-vie et le vin lui étaient destinés. La veuve l'attendait pour souper. Il est venu, l'aimable galant.

– Oh ! insinua le brigadier évidemment révolté, elle était bien laide et terriblement vieille.

Gévrol regarda d'un air goguenard l'honnête gendarme.

– Sachez, brigadier, dit-il, qu'une femme qui a de l'argent est toujours jeune et jolie, si cela lui convient.

– Peut-être y a-t-il là quelque chose, reprit le juge d'instruction ; pourtant ce n'est pas là ce qui me frappe. Ce seraient plutôt ces mots de la veuve Lerouge : « Si je voulais davantage, je l'aurais. »

– C'est aussi ce qui éveilla mon attention, appuya le commissaire.

Mais Gévrol ne se donnait plus la peine d'écouter. Il tenait sa piste, il inspectait minutieusement les coins et les recoins de la pièce. Tout à coup il revint vers le commissaire.

– J'y pense ! s'écria-t-il, n'est-ce pas le mardi que le temps a changé ?… Il gelait depuis une quinzaine et nous avons eu de l'eau. À quelle heure la pluie a-t-elle commencé ?

– À neuf heures et demie, répondit le brigadier. Je sortais de souper et j'allais faire ma tournée dans les bals, quand j'ai été pris par une averse vis-à-vis de la rue des Pêcheurs. En moins de dix minutes il y avait un demi-pouce d'eau sur la chaussée.

– Très bien ! dit Gévrol. Donc, si l'homme est venu après neuf heures et demie, il devait avoir ses souliers pleins de boue… sinon, c'est qu'il est arrivé avant. On aurait dû voir cela ici, puisque le carreau est frotté. Y avait-il des empreintes de pas, monsieur le commissaire ?

– Je dois avouer que nous ne nous en sommes pas occupés.

– Ah ! fit le chef de la sûreté d'un ton dépité, c'est bien fâcheux.

– Attendez, reprit le commissaire, il est encore temps d'y voir, non dans cette pièce mais dans l'autre. Nous n'y avons rien dérangé absolument. Mes pas et ceux du brigadier seraient aisés à distinguer. Voyons…

Comme le commissaire ouvrait la porte de la seconde chambre, Gévrol l'arrêta.

– Je demanderai à monsieur le juge, dit-il, de me permettre de tout bien examiner avant que personne entre, c'est important pour moi.

– Certainement, approuva M. Daburon.

Gévrol passa le premier, et tous, derrière lui, s'arrêtèrent sur le seuil. Ainsi ils embrassaient d'un coup d'œil le théâtre du crime.

Tout, ainsi que l'avait constaté le commissaire, semblait avoir été mis sens dessus dessous par quelque furieux.

Au milieu de la chambre était une table dressée. Une nappe fine, blanche comme la neige, la recouvrait. Dessus se trouvaient un magnifique verre de cristal taillé, un très beau couteau et une assiette de porcelaine. Il y avait encore une bouteille de vin à peine entamée et une bouteille d'eau-de-vie dont on avait bu la valeur de cinq à six petits verres.

À droite, le long du mur, étaient appuyées deux belles armoires de noyer à serrures ouvragées, une de chaque côté de la fenêtre. L'une et l'autre étaient vides, et de tous côtés, sur le carreau, le contenu était éparpillé. C'étaient des hardes, du linge, des effets dépliés, secoués, froissés.

Au fond, près de la cheminée, un grand placard renfermant de la vaisselle était resté ouvert. De l'autre côté de la cheminée, un vieux secrétaire à dessus de marbre avait été défoncé, brisé, mis en morceaux et fouillé sans doute jusque dans ses moindres rainures. La tablette arrachée pendait, retenue par une seule charnière ; les tiroirs avaient été retirés et jetés à terre.

Enfin, à gauche, le lit avait été complètement défait et bouleversé. La paille même de la paillasse avait été retirée.

– Pas la plus légère empreinte, murmura Gévrol contrarié ; il est arrivé avant neuf heures et demie. Nous pouvons entrer sans

inconvénient maintenant.

Il entra et marcha droit au cadavre de la veuve Lerouge, près duquel il s'agenouilla.

– Il n'y a pas à dire, grogna-t-il, c'est proprement fait. L'assassin n'est pas un apprenti.

Puis, regardant de droite et de gauche :

– Oh ! oh ! continua-t-il, la pauvre diablesse était en train de faire la cuisine quand on l'a frappée. Voilà sa poêle par terre, du jambon et des œufs. Le brutal n'a pas eu la patience d'attendre le dîner. Monsieur était pressé, il a fait le coup le ventre vide. De la sorte il ne pourra pas invoquer pour sa défense la gaieté du dessert.

– Il est évident, disait le commissaire de police au juge d'instruction, que le vol a été le mobile du crime.

– C'est probable, répondit Gévrol d'un ton narquois, c'est même pour cela que vous n'apercevez pas sur la table le plus léger couvert d'argent.

– Tiens ! des pièces d'or dans ce tiroir ! s'exclama Lecoq, qui furetait de son côté ; il y en a pour trois cent vingt francs.

– Par exemple ! fit Gévrol un peu déconcerté.

Mais il revint vite de son étonnement et continua :

– Il les aura oubliées. On cite plus fort que cela. J'ai vu, moi, un assassin qui, le meurtre accompli, perdit si bien la tête qu'il ne se souvint plus de ce qu'il était venu faire et s'enfuit sans rien prendre. Notre gaillard aura été ému. Qui sait s'il n'a pas été dérangé ? On peut avoir frappé à la porte. Ce qui me le ferait croire volontiers, c'est que le gredin n'a pas laissé brûler la bougie, il s'est donné la peine de la souffler.

– Bast ! fit Lecoq, cela ne prouve rien. C'était peut-être un homme économe et soigneux.

Les investigations des deux agents continuèrent par toute la maison, mais les plus minutieuses recherches ne leur firent rien découvrir absolument, pas une pièce à conviction, pas le plus faible indice pouvant servir de point de repère ou de départ. Même, tous les papiers de la veuve Lerouge, si elle en possédait, avaient disparu. On ne rencontra ni une lettre, ni un chiffon de papier, rien.

De temps à autre, Gévrol s'interrompait pour jurer ou pour grommeler :

– Oh ! c'est crânement fait ! voilà de la besogne numéro un. Le gredin a de la main !

– Eh bien ! messieurs ? demanda enfin le juge d'instruction.

– Refaits, monsieur le juge, répondit Gévrol, nous sommes refaits ! Le scélérat avait bien pris toutes ses précautions. Mais je le pincerai… Avant ce soir j'aurai une douzaine d'hommes en campagne. D'ailleurs, il nous reviendra toujours. Il a emporté de l'argenterie et des bijoux, il est perdu.

– Avec tout cela, fit M. Daburon, nous ne sommes pas plus avancés que ce matin !

– Dame ! on fait ce qu'on peut, gronda Gévrol.

– Saperlotte ! dit Lecoq entre haut et bas, pourquoi le père Tirauclair n'est-il pas ici ?

– Que ferait-il de plus que nous ? riposta Gévrol en lançant un regard furieux à son subordonné.

Lecoq baissa la tête et ne souffla mot, enchanté intérieurement d'avoir blessé son chef.

– Qu'est-ce que ce père Tirauclair ? demanda le juge d'instruction ; il me semble avoir entendu ce nom-là je ne sais où.

– C'est un rude homme ! s'exclama Lecoq.

– C'est un ancien employé du Mont-de-Piété, ajouta Gévrol ; un vieux richard dont le vrai nom est Tabaret. Il fait de la police, comme

Ancelin était devenu garde du commerce, pour son plaisir.

– Et augmenter ses revenus, remarqua le commissaire.

– Lui ! répondit Lecoq, il n'y a pas de danger. C'est si bien pour la gloire qu'il travaille que souvent il en est de sa poche. C'est un amusement, quoi ! Nous l'avons, là-bas, surnommé Tirauclair, à cause d'une phrase qu'il répète toujours. Ah ! il est fort, le vieux mâtin ! C'est lui qui, dans l'affaire de la femme de ce banquier, vous savez ? a deviné que la dame s'est volée elle-même, et qui l'a prouvé.

– C'est vrai, riposta Gévrol. C'est aussi lui qui a failli faire couper le cou à ce pauvre Derème, ce petit tailleur qu'on accusait d'avoir tué sa femme, une rien du tout, et qui était innocent…

– Nous perdons notre temps, messieurs, interrompit le juge d'instruction.

Et s'adressant à Lecoq :

– Allez, dit-il, me chercher le père Tabaret. J'ai beaucoup entendu parler de lui, je ne serai pas fâché de le voir à l'œuvre.

Lecoq sortit en courant. Gévrol était sérieusement humilié.

– Monsieur le juge d'instruction, commença-t-il, a bien le droit de demander les services de qui bon lui semble ; cependant…

– Ne nous fâchons pas, monsieur Gévrol, interrompit M. Daburon. Ce n'est point d'hier que je vous connais, je sais ce que vous valez ; seulement aujourd'hui, nous différons complètement d'opinion. Vous tenez absolument à votre homme brun, et moi je suis convaincu que vous n'êtes pas sur la voie.

– Je crois que j'ai raison, répondit le chef de la sûreté, et j'espère bien le prouver. Je trouverai le gredin, quel qu'il soit.

– Je ne demande pas mieux.

– Seulement, que monsieur le juge me permette de donner un… comment dirais-je, sans manquer de respect ? un… conseil.

– Parlez.

– Eh bien ! j'engagerai monsieur le juge à se méfier du père Tabaret.

– Vraiment ! et pourquoi cela ?

– C'est que le bonhomme est trop passionné. Il fait de la police pour le succès, ni plus ni moins qu'un auteur. Et comme il est orgueilleux plus qu'un paon, il est sujet à s'emporter, à se monter le coup. Dès qu'il est en présence d'un crime, comme celui d'aujourd'hui, par exemple, il a la prétention de tout expliquer sur-le-champ. Et en effet, il invente une histoire qui se rapporte exactement à la situation. Il prétend avec un seul fait reconstruire toutes les scènes d'un assassinat, comme ce savant qui sur un os rebâtissait les animaux perdus. Quelquefois, il devine juste, souvent aussi il se trompe. Ainsi, dans l'affaire du tailleur, de ce malheureux Derème, sans moi…

– Je vous remercie de l'avis, interrompit M. Daburon, j'en profiterai. Maintenant, monsieur le commissaire, continua-t-il, à tout prix il faut tâcher de découvrir de quel pays était la veuve Lerouge.

La procession des témoins amenés par le brigadier de gendarmerie recommença à défiler devant le juge d'instruction.

Mais aucun fait nouveau ne se révélait. Il fallait que la veuve Lerouge eût été de son vivant une personne singulièrement discrète pour que de toutes ses paroles – et elle en prononçait beaucoup en un jour – rien de significatif ne fût resté dans l'oreille des commères d'alentour.

Seulement, tous les gens interrogés s'obstinaient à faire part au juge de leurs convictions et de leurs conjectures personnelles. L'opinion publique se déclarait pour Gévrol. Il n'y avait qu'une voix pour accuser l'homme à la blouse grise, le grand brun. Celui-là sûrement était le coupable. On se souvenait de son air féroce, qui avait effrayé tout le pays. Beaucoup, frappés de sa mise suspecte, l'avaient sagement évité. Il avait un soir menacé une femme, et un autre jour battu un enfant.

On ne pouvait désigner ni l'enfant ni la femme, mais n'importe, ces actes de brutalité étaient de notoriété publique.

M. Daburon désespérait de faire jaillir la moindre lumière, lorsqu'on lui amena une épicière de Bougival, chez qui se fournissait la victime, et un enfant de treize ans qui savaient, assurait-on, des choses positives.

L'épicière comparut la première. Elle avait entendu la veuve Lerouge parler d'un fils à elle, encore vivant.

– En êtes-vous bien sûre ? insista le juge.

– Comme de mon existence, répondit l'épicière, même que, ce soir-là, c'était un soir, elle était, sauf votre respect, un peu ivre. Elle est restée dans ma boutique plus d'une heure.

– Et elle disait ?

– Il me semble la voir encore, continua la marchande ; elle était accotée sur le comptoir près des balances ; elle plaisantait avec un pêcheur de Marly, le père Husson, qui peut vous le répéter, et elle l'appelait marin d'eau douce. « Mon mari à moi, disait-elle, était marin, lui, mais pour de bon, et la preuve, c'est qu'il restait des années en voyage, et toujours il me rapportait des noix de coco. J'ai un garçon qui est marin, comme défunt son père, sur un vaisseau de l'État. »

– Avait-elle prononcé le nom de son fils ?

– Pas cette fois-là, mais une autre, qu'elle était, si j'ose dire, très saoule. Elle nous a conté que son garçon s'appelait Jacques et qu'elle ne l'avait pas vu depuis très longtemps.

– Disait-elle du mal de son mari ?

– Jamais. Seulement elle disait que le défunt était jaloux et brutal, bon homme au fond, et qu'il lui faisait une vie pitoyable. Il avait la tête faible et se forgeait des idées pour un rien. Enfin il était bête par trop d'honnêteté.

– Son fils était-il venu la voir depuis qu'elle habitait La Jonchère ?

– Elle ne m'en a pas parlé.

– Dépensait-elle beaucoup chez vous ?

– C'est selon. Elle nous prenait pour une soixantaine de francs par mois, quelquefois plus, parce qu'elle voulait du cognac vieux. Elle payait comptant.

L'épicière, ne sachant plus rien, fut congédiée. L'enfant qui lui succéda appartenait à des gens aisés de la commune. Il était grand et fort pour son âge. Il avait l'œil intelligent, la physionomie éveillée et narquoise. Le juge ne sembla nullement l'intimider.

– Voyons, mon garçon, lui demanda le juge, que sais-tu ?

– Monsieur, l'autre avant-hier, le jour du dimanche gras, j'ai vu un homme sur la porte du jardin de madame Lerouge.

– À quel moment de la journée ?

– De grand matin, j'allais à l'église pour servir la seconde messe.

– Bien ! fit le juge, et cet homme était un grand brun, vêtu d'une blouse…

– Non, monsieur, au contraire, celui-là était petit, court, très gros et pas mal vieux.

– Tu ne te trompes pas ?

– Plus souvent ! répondit le gamin. Je l'ai envisagé de près, puisque je lui ai parlé.

– Alors, voyons, raconte-moi cela.

– Donc, monsieur, je passais, quand je vois ce gros-là sur la porte. Il avait l'air vexé, oh ! mais vexé comme il n'est pas possible. Sa figure était rouge, c'est-à-dire violette jusqu'au milieu de la tête, ce qui se voyait très bien, car il était tête nue et n'avait plus guère de cheveux.

– Et il t'a parlé le premier ?

– Oui, monsieur. En m'apercevant, il m'a appelé : « Eh ! petit ! » Je me suis approché. « Voyons, me dit-il, tu as de bonnes jambes ? » Moi je réponds : « Oui. » Alors il me prend l'oreille, mais sans me faire de

mal, en me disant : « Puisque c'est comme ça, tu vas me faire une commission et je te donnerai dix sous. Tu vas courir jusqu'à la Seine. Avant d'arriver au quai, tu verras un grand bateau amarré ; tu y entreras et tu demanderas le patron Gervais. Sois tranquille, il y sera ; tu lui diras qu'il peut parer à filer, que je suis prêt. » Là-dessus, il m'a mis dix sous dans la main, et je suis parti.

– Si tous les témoins étaient comme ce petit garçon, murmura le commissaire, ce serait un plaisir.

– Maintenant, demanda le juge, dis-nous comment tu as fait ta commission ?

– Je suis allé au bateau, monsieur, j'ai trouvé l'homme, je lui ai dit la chose, et c'est tout.

Gévrol, qui écoutait avec la plus vive attention, se pencha vers l'oreille de M. Daburon.

– Monsieur le juge, fit-il à voix basse, serait-il assez bon pour me permettre de poser quelques questions à ce mioche ?

– Certainement, monsieur Gévrol.

– Voyons, mon petit ami, interrogea l'agent, si tu voyais cet homme dont tu nous parles, le reconnaîtrais-tu ?

– Oh ! pour ça, oui.

– Il avait donc quelque chose de particulier ?

– Dame !… sa figure de brique.

– Et c'est tout ?

– Mais oui ! monsieur.

– Cependant, tu sais comme il était vêtu ; avait-il une blouse ?

– Non. C'était une veste. Sous les bras, elle avait de grandes poches, et de l'une d'elles sortait à moitié un mouchoir à carreaux bleus.

– Comment était son pantalon ?

– Je ne me le rappelle pas.

– Et son gilet ?

– Attendez donc ! répondit l'enfant. Avait-il un gilet ?… Il me semble que non. Si, pourtant… Mais non, je me souviens, il n'en portait pas, il avait une longue cravate attachée près du cou avec un gros anneau.

– Ah ! fit Gévrol d'un air satisfait, tu n'es pas un sot, mon garçon, et je parie qu'en cherchant bien tu vas trouver d'autres renseignements encore à nous donner.

L'enfant baissa la tête et garda le silence. Aux plis de son jeune front, on devinait qu'il faisait un violent effort de mémoire.

– Oui ! s'écria-t-il, j'ai encore remarqué une chose.

– Quoi ?

– L'homme avait des boucles d'oreilles très grandes.

– Bravo ! fit Gévrol, voilà un signalement complet. Je le retrouverai, celui-là ; monsieur le juge peut préparer son mandat de comparution.

– Je crois, en effet, le témoignage de cet enfant de la plus haute importance, répondit M. Daburon. Et se retournant vers l'enfant :

– Saurais-tu, mon petit ami, demanda-t-il, nous dire de quoi était chargé le bateau ?

– C'est que je n'en sais rien, monsieur, il était ponté.

– Montait-il ou descendait-il la Seine ?

– Mais, monsieur, il était arrêté.

– Nous le pensons bien, dit Gévrol ; monsieur le juge te demande de quel côté était tourné l'avant du bateau. Était-ce vers Paris ou vers Marly ?

– Les deux bouts du bateau m'ont semblé pareils.

Le chef de la sûreté fit un geste de désappointement.

– Ah ! reprit-il en s'adressant à l'enfant, tu aurais bien dû regarder le nom du bateau ; tu sais lire, je suppose. Il faut toujours regarder le nom des bateaux sur lesquels on monte.

– Je n'ai pas vu de nom, dit le petit garçon.

– Si ce bateau s'est arrêté à quelques pas du quai, objecta M. Daburon, il aura probablement été remarqué par des habitants de Bougival.

– Monsieur le juge a raison, approuva le commissaire.

– C'est juste, fit Gévrol. Du reste les mariniers ont dû descendre et aller au cabaret. Je m'informerai. Mais comment était ce patron Gervais, mon petit ami ?

– Comme tous les mariniers d'ici, monsieur.

Le petit garçon se préparait à sortir ; le juge le rappela.

– Avant de partir, mon enfant, dis-moi si tu as parlé à quelqu'un de ta rencontre avant aujourd'hui ?

– Monsieur, j'ai tout dit à maman, le dimanche en revenant de l'église ; je lui ai même remis les dix sous de l'homme.

– Et tu nous as bien avoué toute la vérité ? continua le juge. Tu sais que c'est une chose très grave que d'en imposer à la justice. Elle le découvre toujours, et je dois te prévenir qu'elle réserve des punitions terribles pour les menteurs.

Le petit témoin devint rouge comme une cerise et baissa les yeux.

– Tu vois, insista M. Daburon, tu nous as dissimulé quelque chose. Tu ignores donc que la police connaît tout ?

– Pardon ! monsieur ! s'écria l'enfant en fondant en larmes, pardon, ne me faites pas de mal, je ne recommencerai plus !

– Alors, dis en quoi tu nous as trompés.

– Eh bien ! monsieur, ce n'est pas dix sous que l'homme m'a donnés, c'est vingt sous. J'en ai avoué la moitié à maman et j'ai gardé le reste pour m'acheter des billes…

– Mon petit ami, interrompit le juge, pour cette fois je te pardonne. Mais que ceci te serve de leçon pour toute ta vie. Retire-toi et souviens-toi que vainement on cèle la vérité, elle se découvre toujours.

II

Les deux dernières dépositions recueillies par le juge d'instruction pouvaient enfin donner quelque espérance. Au milieu des ténèbres, la plus humble veilleuse brille comme un phare.

– Je vais descendre à Bougival, si monsieur le juge le trouve bon, proposa Gévrol.

– Peut-être ferez-vous bien d'attendre un peu, répondit M. Daburon. Cet homme a été vu le dimanche matin. Informons-nous de la conduite de la veuve Lerouge pendant cette journée.

Trois voisines furent appelées. Elles s'accordèrent à dire que la veuve Lerouge avait gardé le lit tout le jour le dimanche gras. À une de ces femmes qui s'était informée de son mal, elle avait répondu : « Ah ! j'ai eu cette nuit un accident terrible. » On n'avait pas alors attaché d'importance à ce propos.

– L'homme aux boucles d'oreilles devient de plus en plus important, dit le juge quand les femmes se furent retirées. Le retrouver est indispensable. Cela vous regarde, monsieur Gévrol.

– Avant huit jours je l'aurai, répondit le chef de la sûreté, quand je devrais moi-même fouiller tous les bateaux de la Seine, de sa source à son embouchure.

» Je sais le nom du patron : Gervais ; le bureau de la navigation me donnera bien quelque renseignement…

Il fut interrompu par Lecoq, qui arrivait tout essoufflé.

– Voici le père Tabaret, dit-il ; je l'ai rencontré comme il sortait. Quel homme ! Il n'a pas voulu attendre le départ du train. Il a donné je ne sais combien à un cocher, et nous sommes venus ici en cinquante minutes. Enfoncé le chemin de fer !

Presque aussitôt parut sur le seuil un homme dont l'aspect, il faut bien l'avouer, ne répondait en rien à l'idée qu'on se pouvait faire d'un agent de police pour la gloire.

Il avait bien une soixantaine d'années et ne semblait pas les porter très lestement. Petit, maigre et un peu voûté, il s'appuyait sur un gros jonc à pomme d'ivoire sculptée.

Sa figure ronde avait cette expression d'étonnement perpétuel mêlé d'inquiétude qui a fait la fortune de deux comiques du Palais-Royal. Scrupuleusement rasé, il avait le menton très court, de grosses lèvres bonasses, et son nez désagréablement retroussé comme le pavillon de certains instruments de M. Sax. Ses yeux, d'un gris terne, petits, bordés d'écarlate, ne disaient absolument rien, mais ils fatiguaient par une insupportable mobilité. De rares cheveux plats ombrageaient son front, fuyant comme celui d'un lévrier, et dissimulaient mal de longues oreilles, larges, béantes, très éloignées du crâne.

Il était très confortablement vêtu, propre comme un sou neuf, étalant du linge d'une blancheur éblouissante et portant des gants de soie et des guêtres. Une longue chaîne d'or très massive, d'un goût déplorable, faisait trois fois le tour de son cou et retombait en cascades dans la poche de son gilet.

Le père Tabaret dit Tirauclair salua, dès la porte, jusqu'à terre, arrondissant en arc sa vieille échine. C'est de la voix la plus humble qu'il demanda :

– Monsieur le juge d'instruction a daigné me faire demander ?

– Oui ! répondit M. Daburon.

Et tout bas il se disait : si celui-là est un habile homme, en tout cas il n'y paraît guère à sa mine…

– Me voici, continua le bonhomme, tout à la disposition de la justice.

– Il s'agit de voir, reprit le juge, si, plus heureux que nous, vous parviendrez à saisir quelque indice qui puisse nous mettre sur la trace de l'assassin. On va vous expliquer l'affaire…

– Oh ! j'en sais assez, interrompit le père Tabaret. Lecoq m'a dit la chose en gros, le long de la route, juste ce qui m'est nécessaire.

– Cependant… , commença le commissaire de police.

– Que monsieur le juge se fie à moi. J'aime à procéder sans renseignements, afin d'être plus maître de mes impressions. Quand on connaît l'opinion d'autrui, malgré soi on se laisse influencer, de sorte que… je vais toujours commencer mes recherches avec Lecoq.

À mesure que le bonhomme parlait, son petit œil gris s'allumait et brillait comme une escarboucle. Sa physionomie reflétait une jubilation intérieure, et ses rides semblaient rire. Sa taille s'était redressée, et c'est d'un pas presque leste qu'il s'élança dans la seconde chambre.

Il y resta une demi-heure environ, puis il sortit en courant. Il y revint, ressortit encore, reparut de nouveau et s'éloigna presque aussitôt. Le juge ne pouvait s'empêcher de remarquer en lui cette sollicitude inquiète et remuante du chien qui quête… Son nez en trompette lui-même remuait, comme pour aspirer quelque émanation subtile de l'assassin. Tout en allant et venant, il parlait haut et gesticulait, il s'apostrophait, se disait des injures, poussait de petits cris de triomphe ou s'encourageait. Il ne laissait pas une seconde de paix à Lecoq. Il lui fallait ceci ou cela, ou telle autre chose. Il demandait du papier et un crayon, puis il voulait une bêche. Il criait pour avoir tout de suite du plâtre, de l'eau et une bouteille d'huile.

Après plus d'une heure, le juge d'instruction, qui commençait à s'impatienter, s'informa de ce que devenait son volontaire.

– Il est sur la route, répondit le brigadier, couché à plat ventre dans la boue, et il gâche du plâtre dans une assiette. Il dit qu'il a presque fini

et qu'il va revenir.

Il revint en effet presque aussitôt, joyeux, triomphant, rajeuni de vingt ans. Lecoq le suivait, portant avec mille précautions un grand panier.

– Je tiens la chose, dit-il au juge d'instruction, complètement. C'est tiré au clair maintenant et simple comme bonjour. Lecoq, mets le panier sur la table, mon garçon.

Gévrol, lui aussi, revenait d'expédition non moins satisfait.

– Je suis sur la trace de l'homme aux boucles d'oreilles, dit-il. Le bateau descendait. J'ai le signalement exact du patron Gervais.

– Parlez, monsieur Tabaret, dit le juge d'instruction.

Le bonhomme avait vidé sur une table le contenu du panier, une grosse motte de terre glaise, plusieurs grandes feuilles de papier et trois ou quatre petits morceaux de plâtre encore humide. Debout, devant cette table, il était presque grotesque, ressemblant fort à ces messieurs qui, sur les places publiques, escamotent des muscades et les sous du public. Sa toilette avait singulièrement souffert. Il était crotté jusqu'à l'échine.

– Je commence, dit-il enfin d'un ton vaniteusement modeste. Le vol n'est pour rien dans le crime qui nous occupe.

– Non, au contraire ! murmura Gévrol.

– Je le prouverai, poursuivit le père Tabaret, par l'évidence. Je dirai aussi mon humble avis sur le mobile de l'assassinat, mais plus tard. Donc, l'assassin est arrivé ici avant neuf heures et demie, c'est-à-dire avant la pluie. Pas plus que monsieur Gévrol je n'ai trouvé d'empreintes boueuses, mais sous la table, à l'endroit où se sont posés les pieds de l'assassin, j'ai relevé des traces de poussière. Nous voilà donc fixés quant à l'heure. La veuve Lerouge n'attendait nullement celui qui est venu. Elle avait commencé à se déshabiller et était en train de remonter son coucou lorsque cette personne a frappé.

– Voilà des détails ! fit le commissaire.

– Ils sont faciles à constater, reprit l'agent volontaire : examinez ce coucou, au-dessus du secrétaire. Il est de ceux qui marchent quatorze à quinze heures, pas davantage, je m'en suis assuré. Or, il est plus que probable, il est certain que la veuve le remontait le soir avant de se mettre au lit.

» Comment donc se fait-il que ce coucou soit arrêté sur cinq heures ? C'est qu'elle y a touché. C'est qu'elle commençait à tirer la chaîne quand on a frappé. À l'appui de ce que j'avance, je montre cette chaise au-dessous du coucou, et sur l'étoffe de cette chaise la marque fort visible d'un pied. Puis, regardez le costume de la victime : le corsage de la robe est retiré. Pour ouvrir plus vite elle ne l'a pas remis, elle a bien vite croisé ce vieux châle sur ses épaules.

– Cristi ! s'exclama le brigadier, évidemment empoigné.

– La veuve, continua le bonhomme, connaissait celui qui frappait. Son empressement à ouvrir le fait soupçonner, la suite le prouve. L'assassin a donc été admis sans difficultés. C'est un homme encore jeune, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, élégamment vêtu. Il portait, ce soir-là, un chapeau à haute forme, il avait un parapluie et fumait un trabucos avec un porte-cigare…

– Par exemple ! s'écria Gévrol, c'est trop fort !

– Trop fort, peut-être, riposta le père Tabaret, en tout cas c'est la vérité. Si vous n'êtes pas minutieux, vous, je n'y puis rien, mais je le suis, moi. Je cherche et je trouve. Ah ! c'est trop fort ! dites-vous. Eh bien ! daignez jeter un regard sur ces morceaux de plâtre humide. Ils vous représentent les talons des bottes de l'assassin dont j'ai trouvé le moule d'une netteté magnifique près du fossé où on a aperçu la clé. Sur ces feuilles de papier j'ai calqué l'empreinte entière du pied que je ne pouvais relever ; car elle se trouve sur du sable.

» Regardez : talon haut, cambrure prononcée, semelle petite et étroite, chaussure d'élégant à pied soigné, bien évidemment. Cherchez-la, cette empreinte, tout le long du chemin, vous la rencontrerez deux fois encore. Puis vous la trouverez répétée cinq fois dans le jardin où personne n'a pénétré. Ce qui prouve, entre parenthèses, que l'assassin a frappé, non à la porte, mais au volet sous lequel passait un filet de lumière. À l'entrée du jardin, mon homme a sauté pour éviter un carré planté, la pointe du pied plus enfoncée l'annonce. Il a franchi sans peine près de deux mètres : donc il est leste, c'est-à-dire jeune.

Le père Tabaret parlait d'une petite voix claire et tranchante, et son œil allait de l'un à l'autre de ses auditeurs, guettant leurs impressions.

– Est-ce le chapeau qui vous étonne, monsieur Gévrol ? poursuivait le père Tabaret ; considérez le cercle parfait tracé sur le marbre du secrétaire, qui était un peu poussiéreux. Est-ce parce que j'ai fixé la taille que vous êtes surpris ? Prenez la peine d'examiner le dessus des armoires, et vous reconnaîtrez que l'assassin y a promené ses mains. Donc, il est bien plus grand que moi. Et ne dites pas qu'il est monté sur une chaise, car, en ce cas, il aurait vu et n'aurait point été obligé de toucher. Seriez-vous stupéfait du parapluie ? Cette motte de terre garde une empreinte admirable non seulement du bout, mais encore de la rondelle de bois qui retient l'étoffe. Est-ce le cigare qui vous confond ? Voici le bout du trabucos que j'ai recueilli dans les cendres. L'extrémité est-elle mordillée, a-t-elle été mouillée par la salive ? Non. Donc celui qui fumait se servait d'un porte-cigare.

Lecoq dissimulait mal une admiration enthousiaste ; sans bruit il choquait ses mains l'une contre l'autre. Le commissaire semblait stupéfait, le juge avait l'air ravi. Par contre, la mine de Gévrol s'allongeait sensiblement. Quant au brigadier, il se cristallisait.

– Maintenant, reprit le bonhomme, écoutez-moi bien. Voici donc le jeune homme introduit. Comment a-t-il expliqué sa présence à cette heure, je ne le sais. Ce qui est sûr, c'est qu'il a dit à la veuve Lerouge qu'il n'avait pas dîné. La brave femme a été ravie, et tout aussitôt s'est occupée de préparer un repas. Ce repas n'était point pour elle.

» Dans l'armoire, j'ai retrouvé les débris de son dîner, elle avait mangé du poisson, l'autopsie le prouvera. Du reste, vous le voyez, il n'y a qu'un verre sur la table et un seul couteau. Mais quel est ce jeune homme ? Il est certain que la veuve le considérait comme bien au-dessus d'elle. Dans le placard est une nappe encore propre. S'en est-elle servie ? Non. Pour son hôte elle a sorti du linge blanc, et son plus beau. Elle lui destinait ce verre magnifique, un présent sans doute. Enfin il est clair qu'elle ne se servait pas ordinairement de ce couteau à manche d'ivoire.

– Tout cela est précis, murmurait le juge, très précis.

– Voilà donc le jeune homme assis. Il a commencé par boire un verre de vin, tandis que la veuve mettait sa poêle sur le feu. Puis, le cœur lui manquant, il a demandé de l'eau-de-vie et en a bu la valeur de cinq petits verres. Après une lutte intérieure de dix minutes, il a fallu ce temps pour cuire le jambon et les œufs au point où ils le sont, le jeune homme s'est levé, s'est approché de la veuve alors accroupie et penchée en avant, et lui a donné deux coups dans le dos. Elle n'est pas morte instantanément. Elle s'est redressée à demi, se cramponnant aux mains de l'assassin. Lui, alors, s'étant reculé, l'a soulevée brusquement et l'a rejetée dans la position où vous la voyez.

» Cette courte lutte est indiquée par la posture du cadavre. Accroupie et frappée dans le dos, c'est sur le dos qu'elle devait tomber. Le meurtrier s'est servi d'une arme aiguë et fine qui doit être, si je ne m'abuse, un bout de fleuret démoucheté et aiguisé. En essuyant son arme au jupon de la victime il nous a laissé cette indication. Il n'a pas